

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

**Séance ordinaire du 7 avril 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 7 avril 2015 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :      Monsieur      Réjean Major      maire  
                         Monsieur      Luc Larivière      Conseiller  
                         Monsieur      Steve Lefebvre      Conseiller  
                         Monsieur      Yvon Pelletier      Conseiller  
                         Madame      Karo Poirier      Conseillère  
                         Monsieur      Gaston Lacroix      Conseiller  
                         Monsieur      Pierre Parisien      Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2015-04-07-061

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour les mois de février et mars 2015

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2015
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2015
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mars 2015
- 100-7 Adoption du règlement numéro 273 régissant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières
- 100-8 Appel d'offres #2015-01 – Vérificateur comptable – 2015, 2016 et 2017
- 100-9 Dépôts des états financiers consolidés et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Adoption du règlement numéro 272 – Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
  - A- Analyses annuelles de l'eau des piézomètres au site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Vidange des fosses septiques sur les îles du Lac des Trente-et-Un Milles

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - A- Recommandation # 1 – Rencontre du 14 octobre 2014
  - B- Recommandation #1 – Rencontre du 9 mars 2015
  - C- Recommandation #2 – Rencontre du 9 mars 2015
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mars 2015
- 600-3 Installation de câble de fibre optique – Demande d'autorisation – Stantec Experts conseils
- 600-4 Déploiement de l'infrastructure de Mesurage Avancée (IMA) – Demande d'autorisation – Hydro-Québec

600-5 Demande de cession d'une parcelle de terrain – Monsieur Jacques Renaud

600-6 CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 11 chemin du Lac-Vert

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

700-1 Remplacement des fenêtres du Centre municipal

700-2 Agrandissement et rénovation du Centre Quatre Saisons - Suivi

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 Décès de Madame Danielle Major

900-2 Demande à Greenpeace – Impacts des actions prises à l'encontre de certaines entreprises de production

900-3 Employés saisonniers – Paie de vacances

900-4 Dossier du citoyen évincé

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

### **0-3 Adoption des procès-verbaux**

#### **A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015**

M.B. 2015-04-07-062

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

### **0-4 Période de questions**

Aucune question n'est posée.

### **0-5 Rapport d'activités du maire pour les mois de février et mars 2015**

Le maire Réjean Major, dépose ses rapports d'activités pour les mois de février et mars 2015.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100-1 Suivi des procès-verbaux**

Le suivi des procès-verbaux mis à jour au 31 mars 2015 a été déposé par la directrice générale aux membres du conseil comme document de travail.

**100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2015-04-07-063

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 31 mars 2015, pour un montant total de 2 335.35 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2015**

**100-4 Approbation de la liste des virements de crédits**

**100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2015**

M.B. 2015-04-07-064

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2015 pour un montant total de 116 390.81 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mars 2015**

M.B. 2015-04-07-065

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2015 pour un montant de 18 832.06 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-7 Adoption du règlement numéro 273 régissant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières**

Sujet reporté.

**100-8 Appel d'offres # 2015-01 – Vérificateur comptable – 2015, 2016 et 2017**

M.B. 2015-04-07-066

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à une demande de prix auprès de deux firmes régionales de services professionnels et ce, pour la vérification des états financiers de la municipalité pour les années 2015, 2016 et 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-9 Dépôt des états financiers consolidés et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014**

M.B. 2015-04-07-067

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014, rapports préparés et déposés par la firme «Piché & Lacroix, CA inc.» et ce, conformément à la loi.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Rapport d'activités du service incendie**

**Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de mars 2015.

**Formation de premiers soins avec RCR et planche dorsale avec certification pompier 1 et CSST**

M.B. 2015-04-07-068

**Considérant** la résolution M.B. 2013-07-02-0179 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 juillet 2013;

**Considérant** que la formation n'a pas eu lieu depuis l'adoption de ladite résolution;

**Considérant** qu'un minimum de 12 participants est exigé afin que la formation puisse se donner;

**Considérant** que la certification en premiers soins pour certains employés doit être renouvelée;

**Considérant** qu'au besoin, d'autres personnes peuvent se joindre au groupe et ce, en défrayant les frais relatifs à cette formation;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de retenir les services de la firme « Premiers soins Haute-Gatineau » afin de dispenser la formation de premiers soins avec RCR et planche dorsale aux pompiers volontaires de la municipalité de même qu'au personnel municipal dont la certification est échue. La dépense reliée à cette formation au coût de 233\$ plus taxes par participant, sera imputée aux postes « Formation et perfectionnement » (02-130-00-454), (02-220-00-454) et (02-320-00-454).

**Adoptée à l'unanimité**

### **Planche dorsale – Service de sécurité incendie**

M.B. 2015-04-07-069

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de mandater le directeur du service incendie, Richard Carle, pour vérifier auprès des services ambulanciers la possibilité d'obtenir, à moindre coût, une planche dorsale. Faisant suite à cette démarche, il est autorisé à procéder à l'acquisition d'une planche dorsale au meilleur coût possible. La dépense reliée à cette acquisition sera imputée au poste « Pièces et accessoires » (02-220-00-640).

**Adoptée à l'unanimité**

### **200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

#### **300-1 Rapport de l'inspecteur municipal**

#### **300-2 Adoption du règlement numéro 272 – Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux**

M.B. 2015-04-07-070

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 272**

#### **RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

##### **ATTENDU QUE**

la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en autorisant la circulation sous réserve de conditions ;

##### **ATTENDU QU'**

en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes qu'elle détermine;

- ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal sont d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;
- ATTENDU QUE** le Club Quad Vallée-de-la-Gatineau inc, sollicite l'autorisation de la municipalité de Bouchette pour circuler sur certains chemins municipaux;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2014;
- EN CONSÉQUENCE** sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le règlement 272 visant à permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux comme suit :

#### **Article 1 - Préambule**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

#### **Article 2 – Titre et numéro**

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et porte le numéro 272 des règlements de la municipalité de Bouchette.

#### **Article 3 – Objet**

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la municipalité de Bouchette, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

#### **Article 4 – Véhicules hors route visés**

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout-terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

#### **Article 5 – Lieux de circulation**

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

<b>Nom du chemin</b>	<b>Description</b>	<b>Longueur (km)</b>
<b>Chemin de la Ferme-des-Six</b>	En totalité	9.00
<b>Rue Principale</b>	De l'intersection de la rue du Pont jusqu'à l'Église	0.20
<b>Chemin du Cimetière</b>	En totalité	1.10
<b>Chemin Carle</b>	De l'intersection du chemin du Cimetière jusqu'à l'intersection de la Montée de Blue Sea	0.60
<b>Montée de Blue Sea</b>	En totalité	1.40
<b>Rue du Pont</b>	En totalité	0.80
<b>Chemin de la Rivière-Gatineau Nord</b>	De l'intersection de la rue du Pont jusqu'à l'intersection de la Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles	0.60
<b>Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles</b>	De l'intersection du chemin Rivière-Gatineau Nord jusqu'à l'intersection du chemin de l'Auberge	7.60
<b>Chemin de l'Auberge</b>	De l'intersection de la Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles jusqu'à l'intersection du chemin du Lac-des-Pères	1.00
<b>Chemin du Lac-des-Pères</b>	De l'intersection du chemin de l'Auberge jusqu'à la fin de la portion municipale	0.50

Un croquis des emplacements est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### **Article 6 – Respect de la signalisation**

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

#### **Article 7 – Période de temps visée**

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement est valide pour l'année entière.



## Article 8 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Réjean Major  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

**A- Analyses annuelles de l'eau des piézomètres au site des lagunes**

M.B. 2015-04-07-071

**Considérant** l'obligation d'effectuer des analyses annuelles de l'eau des piézomètres au site des lagunes;

**Considérant** que ces analyses doivent être faites au printemps et à l'automne et ce, à chaque année;

**Considérant** les spécifications décrites à l'intérieur du manuel des procédures des opérations du site quant à ces analyses;

**Considérant** les recommandations formulées par un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à l'effet d'ajouter certains paramètres à ceux déjà établis dans le manuel;

**Considérant** les demandes de prix formulées par le personnel municipal auprès de deux firmes qualifiées pour effectuer ces analyses;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale à retenir les services du Service de Génie Municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et ce, afin de procéder aux analyses de l'eau des piézomètres au site des lagunes pour l'année 2015 et ce, selon les spécifications du manuel de procédures des opérations du site en incluant les recommandations du représentant du MDDELCC. Cette dépense d'un montant total d'environ 5 700\$ plus taxes sera imputée au poste « Honoraires professionnels – Lagunes » (02-490-00-429).

**Adoptée à l'unanimité**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

## Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de taxation

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, annonce ce 7 avril 2015, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement modifiant le règlement numéro 270, afin de modifier le tarif pour la cueillette des enrobages en plastique utilisés par les agriculteurs.

---

Steve Lefebvre  
Siège numéro 2

### 400-5 Vidange des fosses septiques sur les Îles du Lac des Trente-et-un Milles

M.B. 2015-04-07-072

**Considérant** la présence de propriétés sur les îles du Lac des Trente-et-Un Milles dans le territoire de la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que le programme de vidange des fosses septiques est appliqué sur le territoire de la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que les dernières vidanges des fosses septiques de ces propriétés remontent à l'année 2011;

**Considérant** qu'il y a lieu en 2015 de procéder à la vidange des fosses septiques et ce, selon la période de vidange prescrite par le règlement provincial Q.2, r.22, soit aux quatre ans pour des résidences saisonnières;

**Considérant** que les frais totaux reliés à ces travaux de vidange sont ensuite facturés en totalité aux propriétaires concernés;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de mandater la direction générale pour planifier et réaliser les travaux de vidange des fosses septiques sur les îles au lac 31 Milles. Il est de plus résolu que les travaux soient faits en régie, soit location d'une barge et rétention des services de l'entrepreneur qui effectue présentement les travaux de vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Bouchette. Les dépenses reliées à ces travaux seront imputées au poste «Transport et vidange des boues » (02-414-00-521) et seront ensuite facturés aux propriétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité**

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

**600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**A- Recommandation #1 – Rencontre du 14 octobre 2014**

**Avis de motion – Règlement numéro 85 – Prohibitions – Article 5.1.7**

Le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, annonce ce 7 avril 2015, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement modifiant le règlement numéro 85, règlement de zonage, afin d'ajouter le terme conteneur aux prohibitions citées à l'article 5.1.7.

---

Luc Larivière  
Siège numéro 1

**B- Recommandation #1 – Rencontre du 9 mars 2015**

**Avis de motion – Règlement numéro 85 – Usages – Zone A-133**

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, annonce ce 7 avril 2015, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement modifiant le règlement numéro 85, règlement de zonage, afin d'ajouter les usages relatifs à un terrain de camping et à un marché public agricole et ce, aux usages déjà permis dans la zone A-133.

---

Steve Lefebvre  
Siège numéro 2

**C- Recommandation #2 – Rencontre du 9 mars 2015**

**Avis de motion – Règlement numéro 85 – Usages – Zone A-125**

Le conseiller au siège numéro 5, Gaston Lacroix, annonce ce 7 avril 2015, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement modifiant le règlement numéro 85, règlement de zonage, afin de créer une nouvelle zone à l'intérieur de la zone A-125, soit la zone A-125-1, et d'ajouter l'usage c3 dans cette nouvelle zone aux usages déjà permis dans la zone A-125.

---

Gaston Lacroix  
Siège numéro 5

**600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mars 2015**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mars 2015 sont déposées.

**600-3 Installation de câble de fibre optique – Demande d’autorisation – Stantec Experts-conseils**

M.B. 2015-04-07-073

**Considérant** la demande d’autorisation reçue de la firme Stantec Experts conseils;

**Considérant** que cette firme est mandatée par Bell Alliant pour effectuer l’ingénierie détaillée pour l’installation d’un câble à fibres optiques entre Gatineau et Grand-Remous;

**Considérant** que le travail consiste à installer le nouveau câble aérien sur des structures existantes de Bell Alliant;

**En conséquence**, sur la proposition d’Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d’autoriser la directrice générale à signer la demande de consentement municipal en vue d’autoriser lesdits travaux dans l’emprise municipale.

**Adoptée à l’unanimité**

**600-4 Déploiement de l’infrastructure de Mesurage Avancée (IMA) – Demande d’autorisation – Hydro-Québec**

M.B. 2015-04-07-074

**Considérant** l’avis d’intervention reçue d’Hydro-Québec;

**Considérant** que cet avis concerne le projet de déploiement de l’Infrastructure de Mesurage Avancée (IMA) d’Hydro-Québec sur le territoire de la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que le travail consiste à installer des équipements sur des structures existantes d’Hydro-Québec;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d’autoriser la directrice générale à signer l’autorisation de travaux en vue d’installer des équipements sur certaines structures existantes d’Hydro-Québec et ce, dans l’emprise municipale.

**Adoptée à l’unanimité**

**600-5 Demande de cession d’une parcelle de terrain – Monsieur Jacques Renaud**

M.B. 2015-04-07-075

**Considérant** la demande déposée par le propriétaire du 4 rue Principale, Jacques Renaud, à l’effet d’acquérir une parcelle de terrain appartenant à la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que cette parcelle de terrain correspond à l’entrée pour se rendre à la propriété de monsieur Renaud;

**Considérant** que cette parcelle de terrain est utilisée et occupée par monsieur Renaud et ce, depuis plusieurs années;

**Considérant** que cette parcelle de terrain représente une partie de l'ancienne Route 11;

**Considérant** que cette parcelle de terrain représente le lot rénové 5 326 912;

**Considérant** que les membres du conseil sont d'accord pour procéder à la cession de cette parcelle au demandeur et ce, sans aucune compensation monétaire;

**Considérant** qu'une transaction immobilière est nécessaire afin de transférer cette parcelle de terrain au demandeur;

**Considérant** que les frais reliés à cette cession seront entièrement la responsabilité du demandeur;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que la municipalité de Bouchette cède cette parcelle de terrain, soit le lot rénové 5 326 912, à Monsieur Jacques Renaud, propriétaire du 4 rue Principale. Il est de plus résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, et le maire, Réjean Major, pour signer tous les documents relatifs à cette transaction. Tous les frais reliés à cette transaction seront aux frais du demandeur, soit monsieur Jacques Renaud.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-6 CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 11 chemin du Lac-Vert**

M.B. 2015-04-07-076

**Considérant** la demande reçue pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour la propriété située au 11 chemin du Lac Vert, propriété ayant comme cadastre 4 740 214 et ayant une superficie de 1033.900 m<sup>2</sup> selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur;

**Considérant** que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande ;

**Considérant** que la réglementation municipale permet le genre d'utilisation demandée dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-120;

**En conséquence**, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la demande déposée visant la construction d'un bâtiment résidentiel pour la propriété située au 11 chemin du Lac Vert, propriété portant le matricule 4921-33-2666 et dont le cadastre est le 4 740 214.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

## 700-1 Remplacement des fenêtres du Centre municipal

M.B. 2015-04-07-077

**Considérant** que les huit vitres des fenêtres avant du Centre municipal nécessitent d'être remplacées;

**Considérant** qu'une vitre des fenêtres du deuxième étage du Centre municipal nécessite aussi d'être remplacée;

**Considérant** la réception d'un prix de la compagnie Fenomax pour ces travaux de remplacement des neuf vitres suite à une demande de prix effectuée par la directrice générale;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de retenir les services de Fenomax et ce, pour le remplacement des neuf vitres des fenêtres du Centre municipal pour une somme de 1050.82\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien et rénovations Centre municipal » (02-702-20-529).

**Adoptée à l'unanimité**

## 700-2 Agrandissement et rénovation du Centre Quatre Saisons - Suivi

M.B. 2015-04-07-078

**Considérant** la résolution M.B. 2014-06-02-142 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 juin 2014;

**Considérant** le projet déposé par l'architecte pour les travaux souhaités au Centre Quatre Saisons;

**Considérant** que les membres du comité de travail concernant ce dossier ont demandé des modifications au projet déposé;

**Considérant** que les plans révisés devraient être déposés prochainement;

**Considérant** que les membres du conseil désirent étudier la possibilité d'exécuter ce projet en régie interne en obtenant notre licence d'entrepreneur;

**Considérant** que pour les membres du conseil, il serait nécessaire qu'une évaluation des coûts soit faite par un chargé de projet;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'embauche d'un chargé de projet en vue d'évaluer les coûts des travaux d'agrandissement du Centre Quatre Saisons s'il est possible d'exécuter lesdits travaux en régie interne tout en respectant les règlements en vigueur de même que les règles d'attribution de contrat édictées par le Code municipal du Québec, et ce, lorsque l'architecte aura déposé des plans détaillés.

**Adoptée à l'unanimité**

800	CORRESPONDANCE
-----	----------------

### 800-1 Fabrique – Tournoi de golf – Demande de commandite

#### **Note au procès-verbal**

Les membres du conseil ont tous reçu copie de la correspondance et ils sont donc tous invités à participer à ce tournoi de golf de la fabrique de Bouchette, tournoi qui se tiendra le samedi 18 juillet 2015.

### 800-2 Fabrique – Cueillette de l'eau de Pâques

M.B. 2015-04-07-079

**Considérant** que l'activité de la cueillette de l'eau de Pâques s'est tenue encore cette année et ce, pour une sixième édition;

**Considérant** la demande de soutien formulée par un représentant du comité organisateur de la cueillette de l'eau de Pâques, soit le président de la fabrique, monsieur André Patry;

**Considérant** que cette activité était offerte à tous les citoyens de Bouchette et des environs;

**Considérant** que suite à la cueillette de l'eau de Pâques, les gens étaient invités à se retrouver à la salle municipale pour un déjeuner ainsi que pour diverses activités;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'accorder une somme de 300\$ pour l'organisation de cette fête. Les crédits pour cette aide proviendront du poste « Activités » (02-701-90-699).

**Adoptée à l'unanimité**

### 800-3 Dossier du 43 rue Principale – Demande de rencontre

#### **Note au procès-verbal**

Les membres du conseil mentionnent que ce dossier est un dossier administratif et demandent au maire et à la directrice générale de rencontrer les propriétaires.

### 800-4 Club Troisième Âge de Messines – Demande d'appui

M.B. 2015-04-07-080

**Considérant** la demande reçue du président du Club Troisième Âge de Messines;

**Considérant** que cette demande d'appui concerne un projet régional afin d'offrir aux personnes aînées un lieu de rencontre et d'échange au sein de leur communauté;

**Considérant** que ce projet s'adresse à toute personne des municipalités avoisinantes souhaitant acquérir de nouvelles connaissances ou développer leurs habiletés en matière de technologie nouvelle;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'appuyer le Club Troisième Âge de Messines dans sa démarche de demande de soutien financier dans le cadre de l'Entente spécifique pour l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Outaouais 2013-2017.

**Adoptée à l'unanimité**

**800-5 Complicité emploi – Demande de rencontre**

**Note au procès-verbal**

Les membres du conseil mandatent le maire et à la directrice générale pour rencontrer l'agente d'accueil, d'intégration et de rétention du Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau, madame Mélanie Marchand, accompagnée par monsieur Jean-Paul Gélinas, président des bourses de la relève.

**800-6 Agence de bassin versant des 7 – Forum « Au combat contre les EAE »**

M.B. 2015-04-07-081

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser un représentant de la municipalité, le maire, Réjean Major, ou le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien à participer au forum de l'ABV des 7 qui se tiendra le samedi 13 juin 2015 au Centre Meredith à Chelsea. Les frais reliés à cette participation seront imputés aux postes « Frais de déplacements » (02-110-00-310) et « Publicité, information » (02-110-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

**800-7 Contrat de déneigement – Troisième avis**

**Note au procès-verbal**

Une vérification sera effectuée auprès de nos procureurs afin de valider certaines informations inscrites au contrat.

**800-8 MRCVG – Présentation « La prévention, un instrument de lutte contre la corruption » - Unité permanente de corruption**

**Note au procès-verbal**

Le maire, Réjean Major et les conseillers Yvon Pelletier et Pierre Parisien participeront à cette présentation qui se tiendra le mardi 28 avril 2015 au Centre multiculturel de Messines.

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

**900-1 Décès de Madame Danielle Major**

M.B. 2015-04-07-082



Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la municipalité de Bouchette, au nom des membres du conseil et du personnel municipal, transmette ses plus sincères condoléances à la conseillère municipale, Karo Poirier, de même qu'aux familles Major et Poirier. Madame Danielle Major est décédée le 6 février 2015, elle était la mère de la conseillère municipale Karo Poirier et la sœur du maire Réjean Major. La municipalité fera chanter une messe en sa mémoire. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

### Adoptée à l'unanimité

#### **900-2 Demande de Greenpeace – Impacts des actions prises à l'encontre de certaines entreprises de production**

M.B.2015-04-07-083

**Considérant** la prise de position du maire de Saguenay, M. Jean Tremblay, dans le litige entre Greenpeace, la compagnie forestière RÉSOLU et des effets sur les régions;

**Considérant** que notre maire, Monsieur Réjean Major, soutient qu'il est important de signifier à Greenpeace des effets de leurs actions;

**Considérant** que la compagnie forestière RÉSOLU, tout comme toutes les entreprises forestières québécoises doivent respecter des normes gouvernementales et environnementales très strictes et obligatoires;

**Considérant** que la ressource forestière est exploitée et gérée dans une perspective de développement durable;

**Considérant** que l'aménagement durable des forêts vise à maintenir ou à améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers, afin d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes;

**Considérant** que le MRNF Québec apporte un soin jaloux à l'évaluation de la performance forestière et environnementale et que l'accès à la matière ligneuse en forêt publique est un privilège accordé à un nombre restreint d'organismes, d'entreprises forestières et d'usines de transformation du bois. Ceux qui jouissent de ce privilège doivent s'acquitter de certaines obligations, notamment celle de s'assurer que la récolte des bois respecte les indicateurs de performance établis par le Ministère;

**Considérant** que le Ministère a mis en place un outil précieux pour la mise en œuvre du nouveau régime forestier : **le système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts**. Ce système permet de réduire les impacts de ses activités d'aménagement forestier sur l'environnement par la mise en place, dans toutes les régions du Québec, de mécanismes de gestion rigoureux;

**Considérant** qu'en 2005, le Ministère a adopté onze objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) des ressources du milieu forestier qui ont été intégrés aux plans généraux d'aménagement forestier de 2008-2013. Chaque unité d'aménagement forestier s'est alors vu assigner des objectifs qui devaient être atteints par la réalisation d'activités d'aménagement forestier;

**Considérant** que la nature de certaines activités forestière peut modifier l'environnement de façon substantielle. Le Ministère a étudié quelques-unes de ces activités dans le but de vérifier si les modifications avaient des effets néfastes sur l'environnement forestier. En conséquence de quoi, il s'est employé à trouver des moyens pour y remédier;

**Considérant** que le gouvernement a adopté une politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Cette politique encadre la tenue des consultations publiques que le ministre des Ressources naturelles tient auprès de la population du Québec;

**Considérant** que la forêt, au Québec tout comme ailleurs, contribue largement à l'économie;

**Considérant** que dans l'ensemble des régions au Québec, la forêt, c'est le pain et le beurre des citoyens qui l'habitent et que nous en prenons un soin jaloux, pour les générations futures;

**Pour toutes ces raisons** et plusieurs autres, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de faire prendre conscience à Greenpeace des impacts de leurs actions sur les travailleurs, leurs familles et des régions, dans leur campagne de boycottage des produits provenant de la transformation, par la compagnie RÉSOLU, de la matière ligneuse forestière. De trouver d'autres solutions et de pourparlers, que celle qui a un effet désastreux sur l'économie de plusieurs régions du Québec, dans leur litige envers cette compagnie.

Copie de cette résolution sera envoyée à :

M. Nicolas Mainville, directeur pour Greenpeace Québec  
M. Richard Garneau, Président et Chef de la direction RÉSOLU  
M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec  
Madame Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, Ministre responsable de la Condition féminine, Ministre responsable de la région de l'Outaouais  
M. Laurent Lessard, Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs  
M. Jacques Daoust, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations  
M. David Heurtel, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
M. Pierre Moreau, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
M. Stéphane Bédard, Chef de l'opposition officielle  
M. François Legault, Chef du deuxième groupe d'opposition  
M. Jean Tremblay, maire de Saguenay  
MRC de la Vallée de la Gatineau et municipalités  
Municipalités et Villes où RÉSOLU à des usines

**Adoptée à l'unanimité**

**900-3 Employés saisonniers – Paie de vacances**

**M.B.2015-04-07-084**

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu, après vérification de la légalité de cette procédure, de payer le pourcentage de vacances payables aux employés saisonniers et ce, sur chacune de leur paie régulière.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Retour au point Loisirs et culture – AGA Biblio Outaouais**

M.B.2015-04-07-085

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière et la bibliothécaire, Chantal Leblanc, à participer à l'assemblée générale annuelle du réseau biblio de l'Outaouais. Les dépenses résultant de ces participations seront imputées aux postes « Frais de déplacement » (02-702-30-310) et « Formation et perfectionnement » (02-702-30-454).

**Adoptée à l'unanimité**

### **900-4 Dossier du citoyen évincé**

#### **Note au procès-verbal**

Des avis publics sont à venir dans ce dossier.

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2015-04-07-086

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 21 h 15.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Réjean Major  
Maire

---

Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière